

**DREAL Nouvelle Aquitaine**  
**Service Patrimoine Naturel**  
**Cité Administrative**  
**2, Rue Jules Ferry**  
**33200 BORDEAUX**

**Lettre recommandée avec A/R N°2C 138 286 1984 2**

**Objet :** Demande de dérogation pour la destruction de nids d'hirondelles  
**Résidence GENERAL DE GAULLE, AMBARES ET LAGRAVE**

*Affaire suivie par Messieurs C.SARRAZIN et N.CHAOUACHI*

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réhabilitation de la résidence GENERAL DE GAULLE à AMBARES ET LAGRAVE, nous constatons la présence de nids d'hirondelles.

Après nous être rapproché de la LPO, nous souhaitons procéder à la destruction de ces derniers.

A ce titre, vous trouverez accompagné de ce courrier :

- Demande de dérogation (document CERFA)
- Document d'accompagnement à cette demande de dérogation
- Un plan : « mise en place des nids de compensation »
- Un plan : « données de relevé suite au passage le 20/08/19 »

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées :

SPN coordonné par :			
N°:	Pour suite	Pour info	Copie
Direction SPN			
DAST			
DERM	DGQE		
	DPPERM		
DBEC	DGECS	NG	
	DREP		
DBCEN	DAPMZH		
	DN		

*Vu/JL*

Le Responsable d'Opérations



Christophe SARRAZIN



N° 13 614\*01

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOIRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : AQUITANIS.....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....

Adresse : N° 1..... Rue Avenue André Reinson.....  
Commune BORDEAUX.....  
Code postal 33.028.....

Nature des activités : .....

Office public de l'habitat de Bordeaux Métropole.....

Qualification : Mainse d'ouvrage.....

<b>B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DE TRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS</b>	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 L'hirondelle de fenêtre, Delichon urbicum	Présence sur la résidence en réhabilitation. Se borne entre avril et octobre. Cette saison leur permet de se reproduire et d'élever leurs poussins
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION ?**

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Aquitanis procède à une requalification énergétique de ces habitations dont elle est le propriétaire et le gestionnaire.....  
Par mise en place d'isolation technique par l'extérieur, isolation des plafonds et remplacement de chaudières à condensation.....  
Il s'agit d'une résidence actuellement énergivore, une remise aux normes est primordiale, pour les familles présentes ainsi que les personnes âgées.....

.....

.....

.....

.....

.....

Suite sur papier libre



**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION ?**

Destruction  Préciser : .....

La conservation des nids en l'état n'est pas compatible avec ce procédé d'isolation. L'arrêt de l'isolant à hauteur des nids provoquerait un pont thermique rendant l'installation inefficace, une isolation intérieure est exclue à cause des surfaces intérieures trop restreintes

Altération  Préciser : .....

Dégradation  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS ?**

Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....

Formation continue en biologie animale  Préciser : .....

Autre formation

Préciser : Christophe SARRAZIN, Nidhal CHAOUACHI MAITRISE D'OUVRAGE

Maxime MARTIN MAITRISE D'OEUVRE

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Préciser la période : départ des hirondelles pour leur migration postnuptiale

ou la date : à partir du 15 octobre 2019

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Régions administratives : .....

Départements : GIRONDE

Cantons : 33440

Communes : AMBARES ET LA GRAVE

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?**

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures  Préciser : .....

La mise en place de nids artificiels en compensation à la destruction des nids naturels existants

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .....

L'ajournement des travaux pour la façade recueillant la présence d'un nid d'hirondelles

Bâtiment : Résidence du Général de Gaulle

Mise en place de 5 nids artificiels

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : .....

Transmission d'informations aux Associations locales LPO

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Bordeaux aquitains  
le 14/10/2019  
Votre signature

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT  
DE BORDEAUX MÉTROPOLE  
1 avenue André Rollier - CS 30230  
33028 BORDEAUX CEDEX  
Tél. 08 88 00 80 60  
Code APE 8820 A  
Siret 398 731 488 00033  
www.aquitania.fr

## NOTE SUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA DEMANDE DE DEROGATION POUR LA DESTRUCTION DE SITES DE REPRODUCTION D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

### CONTEXTE :

La société Aquitanis mène un programme de réhabilitation des mesures d'isolation sur la résidence du Général de Gaulle, 33440 Ambares et la Grave.

Ce projet envisage une isolation par l'extérieur des bâtiments sollicitant la totalité de la surface des murs extérieurs des habitations.

Notre maîtrise d'œuvre a constaté la présence d'un nid d'Hirondelle de fenêtre, *Delichon urbicum*, sur une façade de bâtiment, impactée de par les travaux envisagés.

Les travaux ont été ajournés sur la façade présentant le nid d'hirondelles dès leur détection. Ils continuent néanmoins sur le reste des bâtiments.

### 1. ETAT DES LIEUX

Réalisé par : Mme Laurie DUMORA Responsable Secteur en qualité de gestionnaire.  
M. Nidhal CHAOUACHI Chargé de travaux en qualité de maître d'ouvrage.

#### L'espèce concernée :

L'hirondelle de fenêtre, *Delichon urbicum*, est un oiseau migrateur de petite taille (30 cm d'envergure environ) au ventre blanc et dos noir métallisé. Elle se différencie de l'hirondelle rustique par sa gorge blanche et une queue plus courte. Suite à une période hivernale passée en Afrique Sub - Saharienne, sa présence en France se borne entre avril et octobre. Cette saison leur permet de se reproduire et d'élever leurs poussins. Pour cela, ces véritables bâtisseuses vont ériger un nid constitué de boue et de brins d'herbe. Cela va monopoliser jusqu'à 10 jours de travail.

La forme du nid permet, elle aussi la démarcation de l'hirondelle rustique qui pose un bol contre un mur, alors que l'hirondelle de fenêtre plaque son nid contre une avancée de toit, un rebord de fenêtre, une poutre... ne laissant qu'une toute petite ouverture pour circuler.

Les données recueillies au moyen des sciences participatives permettent de constater avec précision les dates de migration et de reproduction de cette espèce, autrement dit, les périodes les plus sensibles.

Le Muséum National d'Histoire Naturelle enregistre un déclin de 33% de cette espèce sur ces 10 dernières années. Cette situation préoccupante est associée à l'usage de pesticide sur la ressource alimentaire des hirondelles et la destruction des nids dont la matière première se fait de plus en plus rare dans nos habitats aseptisés.



## 2. Inventaire et cartographie:

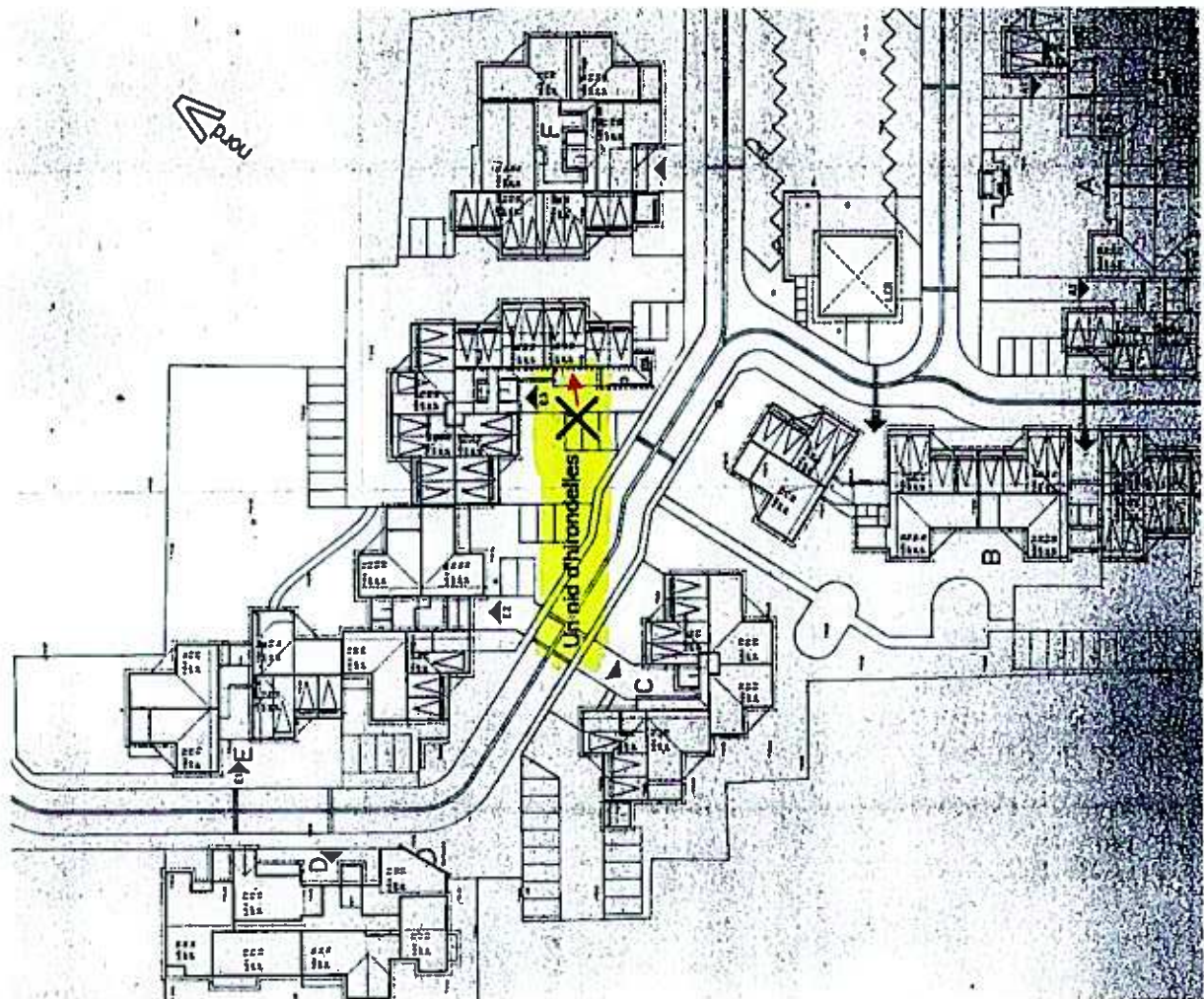
La résidence Général de Gaulle est composée par des immeubles d'habitations collectives, Il s'agit d'un quartier du centre ville de la commune d'Ambares et la Grave se situant à proximité de la Garonne.

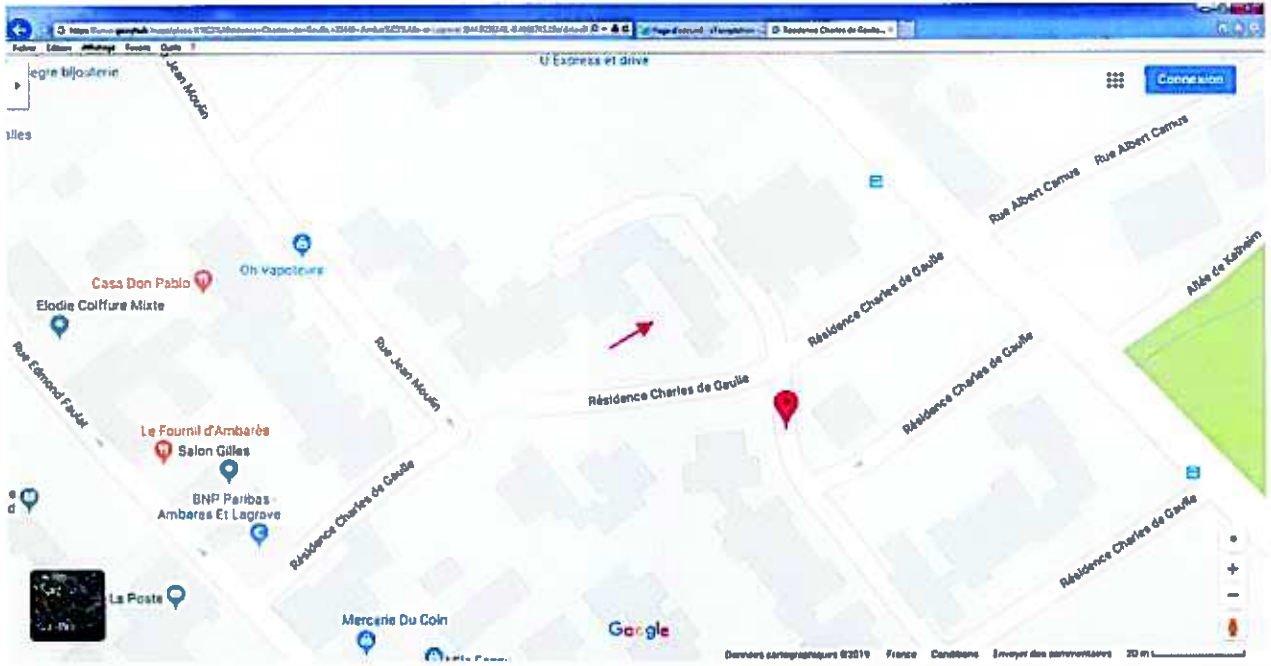
Cette proximité avec une ressource sûre en terme d'alimentation tant qu'en matériaux pour construire leur nid, a permis l'installation des hirondelles de fenêtre.

Dans l'intérêt de l'espèce, le recensement de la population a été effectué avant la fin de saison de reproduction, début juillet, afin de comptabiliser la totalité des nids en activité.

Une cartographie a donc été réalisée sur la base de la présence de nids et de leur occupation par une couvée.

Nous constatons qu'une seule façade est le support d'un nid d'hirondelles occupé à ce jour par une nichée active. Aussi, cela laisse présager que le reste de la colonie est étendue sur le centre ville de la commune.







### 3. Nature des travaux:

La société Aquitanis procède à une requalification de l'isolation de ces bâtiments dont elle est le propriétaire et le gestionnaire. En outre, le moyen choisi pour effectuer cela est l'isolation par l'extérieur avec ajout de matériau isolant et remise en place d'un crépit.

La conservation des nids en l'état n'est pas compatible avec ce procédé d'isolation. L'arrêt de l'isolant à hauteur du nid provoquerait un pont thermique rendant l'installation inefficace.

Nous sommes donc contraints de supprimer le nid afin de procéder aux travaux permettant aux habitants de maintenir leur cadre de vie.

### 4. MESURES DE COMPENSATION :

Les hirondelles de fenêtre sont des espèces protégées par le Code de l'Environnement (article L411-1 et suivants, arrêté ministériel du 29/10/2009 abrogeant l'arrêté du 17/04/1981 et fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français) et porter atteinte à leurs nids ou couvées est donc interdit.

La société Aquitanis dépose un dossier de demande de dérogation pour la destruction de site de reproduction d'espèces animales protégées (Cerfa n°13 614\*01) auprès de la DREAL Nouvelle Aquitaine.

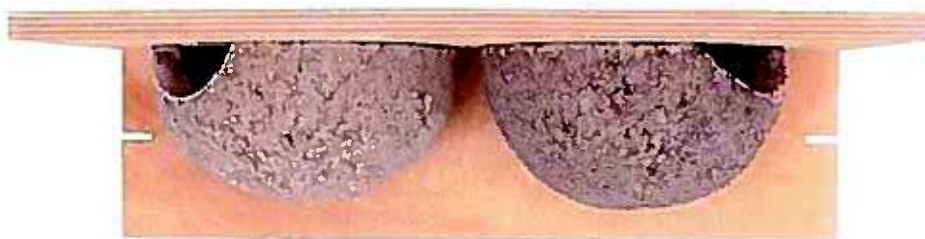
Vu l'état des lieux édifié tant au niveau de la population d'hirondelles qu'au regard des travaux engagés par les propriétaires, Aquitanis a ordonné à la maîtrise d'œuvre et aux entreprises l'**ajournement des travaux pour la façade sud du bâtiment E (proximité de l'entrée E3) recueillant la présence de nid d'hirondelles.**

La reprise des activités d'isolation et donc la destruction du nid naturel pourront s'envisager suite au départ des hirondelles pour leur migration postnuptiale, **à partir de fin octobre 2019 et après accord de la DREAL.**

### 5. La mise en place de nids artificiels en compensation à la destruction des nids naturels existants.

La modification du milieu et l'impact d'une telle destruction sur la colonie d'hirondelle n'est pas à prendre à la légère. Nous sommes en présence d'espèces fragiles qui peuvent désertir le lieu en cas de dérangement. Il convient donc de proposer aux animaux une substitution à la perte de leurs nids.

Les nids artificiels que nous souhaitons acquérir auprès de la LPO ont prouvé leur efficacité pour cette espèce qui les investit facilement.





Les nids artificiels devront obligatoirement être mis en place **avant le 1er mars 2020**, date de retour des premières hirondelles.

Notons que les salissures causées par la présence des hirondelles, sur les murs et le sol, peuvent être contrées avec la mise en place de planches anti-fientes. Leur installation peut être effectuée en même temps que les nids.

Aussi, le crépit actuel étant nettement moins poreux que l'ancien, il convient de mettre en place des règles en bois sur certaines façades afin de favoriser l'installation de nouveaux nids naturels. Les nids artificiels devront être installés en priorité à l'endroit exact des nids utilisés par les couples de l'année 2019, mais il faudra aussi favoriser l'installation des autres individus non nicheurs cette année. Nous envisageons donc la mise en place de **5 nids artificiels**.

#### **6. Le suivi de l'impact sur la colonie pendant trois années suite à la destruction des nids naturels.**

La présence d'un seul nid sur notre résidence ne nous permet pas d'observer l'ensemble de la colonie, sous réserve des conclusions du rapport et demandes de la DREAL.

Nous informerons l'ensemble des associations concernées et présentes sur le territoire de l'emplacement de l'aménagement proposé en compensation afin de recueillir leur remarques éventuelles et de quantifier l'impact réel des travaux.



OPHLM de la CUB  
 84, cours des Aiguës BP 230 81003 Ambarès la Grave  
 146 logements collectifs P.L.A

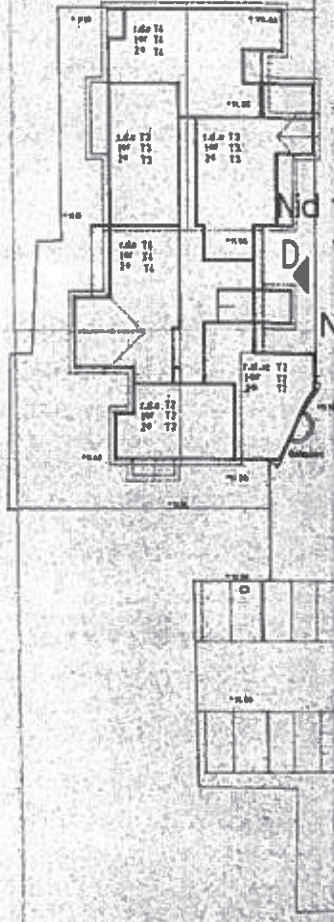
**2<sup>ème</sup> TRANÇHE 53 LOGEMENTS**

**ZAC CENTRE BOURG**

**DOSSIER OUVRAGES EXECUTES**

**2 PLAN DE MASSE ET DE REPARTITION**

Éch. 1/5000 LE: 12/06/00



<b>MATRICULE D'ÉLEVAGE</b>		<b>ENTREPRISE CONTRACTANTE</b>	
M. BELLANGER ARCHITECTE S.P.A.S. A. MENTON BELLANGER Régime de crédit n° 4.25 rue de la Justice 93500 Nogent-sur-Marne tél. 47.87.83		SAC Société Anonyme de Construction 1, rue de la République 93000 Bobigny tél. 48.81.82	
<b>BUREAU DE CONTRÔLE</b>		<b>BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES</b>	
M. BAYLE Ingénieur Agrégé 2000 80700 Tréviers tél. 05 65 67		O.T.H. Ouvrages Techniques 1, rue de la République 93000 Bobigny tél. 48 81 82	

**BATIMENT A ( 132 Logements )**

Bat. A1	T2	T3	T4	garages
RDC	0	2	0	12
1er étage	1	3	1	0
2ème étage	0	2	0	0
3ème étage	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>12</b>
Bat. A2	T2	T3	T4	garages
RDC	1	0	1	0
1er étage	1	2	1	0
2ème étage	0	4	0	0
3ème étage	0	4	0	0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Récapitulatif Batiment A				
Bat. A1	1	5	1	12
Bat. A2	2	10	2	0
<b>Total Bat. A</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>12</b>

**BATIMENT B ( 125 Logements )**

Bat. B1	T2	T3	T4	garages
RDC	0	1	0	12
1er étage	1	1	2	0
2ème étage	1	2	1	0
3ème étage	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>12</b>
Bat. B2	T2	T3	T4	garages
RDC	0	1	1	0
1er étage	0	3	2	0
2ème étage	1	1	2	0
3ème étage	1	0	2	0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
Récapitulatif Batiment B				
Bat. B1	2	4	3	12
Bat. B2	2	5	5	0
<b>Total Bat. B</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>12</b>

**BATIMENT C ( 113 Logements )**

Bat. C	T2	T3	T4	garages
RDC	0	1	1	7
1er étage	2	2	1	0
2ème étage	3	2	0	0
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>7</b>

**BATIMENT D ( 110 Logements )**

Bat. D	T2	T3	T4	garages
RDC	2	2	2	0
1er étage	2	2	2	0
2ème étage	2	2	2	0
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>

**BATIMENT E ( 140 Logements )**

Bat. E1	T2	T3	T4	garages
RDC	1	0	1	2
1er étage	1	0	1	0
2ème étage	0	0	0	0
3ème étage	1	0	1	0
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
Bat. E2	T2	T3	T4	garages
RDC	1	1	1	0
1er étage	1	1	1	0
2ème étage	1	1	1	0
3ème étage	1	1	1	0
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
Bat. E3	T2	T3	T4	garages
RDC	1	0	0	10
1er étage	1	1	1	0
2ème étage	1	1	1	0
3ème étage	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>10</b>
Récapitulatif Batiment E				
Bat. E1	3	0	3	2
Bat. E2	4	4	4	0
Bat. E3	3	2	2	10
<b>Total Bat. E</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>12</b>

**BATIMENT F ( 17 Logements )**

Bat. F	T2	T3	T4	garages
RDC	0	1	1	0
1er étage	1	1	1	0
2ème étage	1	1	1	0
3ème étage	1	1	1	0
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>